

Le 14 mars 2012 INS C

420 Fonds pour les actions culturelles (FAC) ; approbation des comptes 2011

1. Objet

Au 31 décembre 2011, l'exercice a clôturé sur un avoir de 11 801 820,63 francs. Certaines subventions promises n'ayant pas encore été versées (3 527 016,75 francs), le solde net est donc de 8 274 803,88 francs.

2. Bases légales

Article 39 de la loi du 4 mai 1993 sur les loteries (RSB 935.52).

3. Recommandation du Contrôle des finances

Les comptes annuels 2011 du FAC ont été examinés par le Contrôle des finances du canton de Berne, qui recommande leur approbation.

4. Proposition

En raison de ce qui précède, les comptes annuels 2011 du FAC sont approuvés par le Grand Conseil.

Au Grand Conseil

Certifié exact

Le chancelier :

